Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 41 (1896)

Heft: 3

Artikel: Les colonnes de parc actuelles et futures [suite]

Autor: Pagan, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348243

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

former notre armée d'élite, avec plus de chances de ne pas nous tromper.

C'est donc l'éducation des hommes qu'il nous faut entreprendre ; c'est du côté de l'instruction qu'il nous faut porter nos plus grands efforts. Et, pour être plus sûr d'arriver, nous restreindrons ces efforts aux effectifs et aux cadres strictement nécessaires et à une durée du temps du service sensiblement raccourcie.

Colonel Camille FAVRE.

Les colonnes de parc actuelles et futures.

(SUITE.)

TROISIÈME PARTIE

L'organisation actuelle des parcs assure-t-elle un ravitaillement rapide ? Quelles sont les modifications désirables ?

§ 23. — Le rapide coup d'œil jeté, dans les pages précédentes, sur le service du « ravitaillement-munitions » au cours de campagnes européennes, avait pour seul but de faire voir une partie des difficultés particulières à ce service.

Il nous sera permis d'essayer maintenant une esquisse de ce que doit être notre futur « parc », ou plutôt, pour employer une dénomination plus exacte, nos futures « colonnes de munitions », d'après les expériences faites dans les guerres principales du XIX^{me} siècle.

L'organisation du ravitaillement en munitions doit être réglée à l'avance dans ses moindres détails.

§ 24. — Bien qu'il puisse paraître difficile, sinon superflu, pour un simple service de remplacement, de tout prévoir, jusqu'aux détails de la répartition des hommes, chevaux, de leur emploi, etc., c'est là une nécessité incontestable.

Napoléon, qui considérait le service des munitions comme

l'un des services essentiels de l'armée, y mettait le plus grand soin; sa correspondance avec Lariboisière, entre autres, montre que l'empereur se faisait remettre les rapports les plus fréquents et minutieux sur l'organisation des parcs. De même le service des munitions, dans l'armée allemande, avait été préparé à l'avance, en 1870. En 1859, au contraire, le succès des armes françaises faillit être compromis par le manque de munitions. Or, ainsi qu'on l'a vu, ce défaut provenait du manque d'organisation préalable; d'où manque de cohésion, conflits avec les autres services, etc.

C'est dire que dans la future loi d'organisation militaire, il serait préférable de ne pas se contenter, comme en 1874, d'indications rudimentaires sur l'effectif des colonnes de munitions, en voitures, hommes et chevaux.

Cette loi de 1874 garde, par exemple, un silence absolu sur le nombre approximatif des hommes attribués aux parcs de dépôt (3^{me} échelon de munitions); elle se borne à en indiquer, à son tableau XIX, l'effectif en voitures (13 demi-caissons d'infanterie, soit un par bataillon, 12 caissons d'artillerie, soit 2 par batterie, 6 affûts de rechange, soit un par batterie), avec la mention que ces parcs n'ont pas d'attelage, servent à conduire la munition réclamée des dépôts et la transportent soit par chemin de fer, soit au moyen de chevaux de réquisition.

On conviendra que c'est peu : Il est évident que la loi d'organisation elle-même ne peut devenir une sorte de « règlement général », de « guide de l'officier », où tous les détails de l'organisation soient indiqués.

Mais au moins la loi peut-elle prescrire que tout ce qu'elle laisse de côté sera porté sans retard à la connaissance de chaque officier, sinon de tout citoyen, par une seule ordonnance, un véritable « compendium », où le fonctionnement de tous les services de l'armée sera réglé clairement.

Rien n'empêcherait non plus de prescrire, par arrêté de l'Assemblée fédérale, que tous les arrêtés, ordonnances, décisions des autorités fédérales relatives à l'armée, seront collationnés et publiés tous les deux ans, par exemple, avec indication des lois et arrêtés précédents auxquelles elles dérogent, etc., etc.

L'essentiel serait d'empêcher le retour de l'état de fait dans lequel nous vivons : Actuellement aucun officier ne peut connaître la véritable organisation de l'arme à laquelle il appartient. D'innombrables arrêtés, ordonnances, décisions des autorités fédérales, etc., viennent chaque année se superposer les uns aux autres et modifier à l'insu du pays la loi — et même la constitution, ce qui est plus grave. — Tout cela a déjà fait l'objet de trop nombreuses critiques pour qu'il soit bon d'insister.

Après avoir lu les quelques lignes précitées de la loi de 1874, tout officier chargé du commandement d'un parc de dépòt aura le droit de se demander combien d'hommes lui seront nécessaires, - s'il est assuré de les avoir sous la main à la mobilisation, — par quelles troupes ces hommes seront fournis; — il pourra surtout se demander, non sans quelque anxiété, si, avec toute la bonne volonté possible, ces hommes et ce parc de dépôt pourront rendre des services. En effet, aucun attelage n'est assuré aux parcs de dépôt par la loi, et, d'autre part, les statistiques les plus récentes prouvent deux faits également importants : 1º Que le matériel des chemins de fer suisses est insuffisant aux besoins de la mobilisation et du transport des troupes et de leur matériel; 2º Que, si le nombre des mulets est double des besoins des troupes de montagne, celui des chevaux aptes au service militaire est aussi insuffisant. On sait que, soit en 1859, soit en 1870, les chemins de fer furent toujours et tout naturellement accaparés par les transports de troupes et de vivres, tandis que les munitions restaient en arrière, faute de wagons; et cependant, les chemins de fer allemands et français, en 1870, disposaient d'un matériel considérable, sans avoir besoin, comme les compagnies suisses, d'en emprunter à l'étranger. Dans ces deux campagnes aussi, les attelages firent défaut, malgré la richesse en chevaux de la France et de l'Allemagne; quel résultat donneraient, dans notre pays, les réquisitions auxquelles les parcs de dépôt auront recours, lorsque les autres troupes auront fait main-basse sur tous les chevaux valides?...

Aussi ne semble-t-il pas exagéré de dire que, si les parcs de dépôt n'ont d'autres moyens de transport que ceux-là, si l'organisation de leurs attelages, en particulier, n'est pas autrement prévue, ils seront réduits à l'impuissance complète.

Le remplacement des chevaux de trait de l'artillerie est une question vitale pour cette arme; ce doit être une des attributions essentielles du parc (3me échelon) et des « colonnes de parc » actuelles (2me échelon); cependant, nous ne croyons

pas nous tromper en affirmant que la loi de 1874 n'avait rien prévu non plus à cet égard.

Cette même faute a causé de graves difficultés en 1859 et 1870; quant à la campagne de 1866, elle a été trop courte pour qu'on les vit se produire.

Inutile de multiplier les exemples :

- I. Une armée sans munitions ni chevaux n'est... qu'un tronc sans bras ni jambes.
- II. Or, sans organisation préalable, le ravitaillement de l'armée par les parcs est impossible.
- III. L'organisation immédiate de ce service, avec les différents échelons nécessaires, s'impose donc, aujourd'hui qu'il en est encore temps.

Du matériel des colonnes.

§ 25. — Par là nous entendons parler des voitures des colonnes de munitions et des harnais; ils doivent réunir (cela est trop connu pour devoir être prouvé par des faits) deux qualités principales et difficiles à concilier : solidité, légèreté.

La première de ces qualités est très importante, mais moins nécessaire que la seconde, pour notre armée; celle-ci n'est pas appelée à des campagnes lointaines mais à la défense du seul territoire national; les difficultés de notre terrain coupé, montagneux, nous imposent un matériel aussi léger, — par conséquent aussi mobile et peu dépendant du terrain, — que possible; tandis que les magasins et dépòts de matériel seront toujours proches et permettront de fréquents remplacements de roues, timons, harnais hors d'usage.

I. Voitures. — § 26. — Depuis une cinquantaine d'années, les voitures d'infanterie et d'artillerie ont été allégées peu à peu, tout en offrant une solidité plus que suffisante. Jusqu'ici l'infanterie chargeait ses munitions dans les fameux « demicaissons », dernier vestige d'un antique et massif matériel. Trop longs, trop larges, trop hauts, mal équilibrés, ces « cercueils », ainsi qu'on les appelait familièrement, ne pouvaient, chargés de 12 000 cartouches, suivre les bataillons dans tous les chemins vicinaux, malgré les efforts de leurs deux chevaux. Aujourd'hui, ils disparaissent heureusement, remplacés

(arrèté du Conseil fédéral du 27 novembre 1894) par de légers « chars à munitions », à deux chevaux également, mais beaucoup plus petits, bas et légers; pouvant, grâce à leur faible voie de roues, passer même dans les plus mauvais chemins de dévestiture; faciles à charger, et enfin contenant 17 280 cartouches.

Si les voitures d'infanterie ne laissent rien à désirer, on n'en saurait dire autant de celles d'artillerie. Les caissons de cette arme ont subi, il est vrai, de nombreuses transformations, tendant à la fois à les alléger et à augmenter leur capacité. Actuellement, tous les caissons de batteries et colonnes de parc sont munis, comme on le sait, de nouveaux coffres. De plus, toutes les pièces de rechange et outils superflus au combat ont été supprimés. Cependant tout cela n'a guère changé le poids des caissons, ceux-ci ayant été dernièrement surmontés de dossiers porte-sacs.

Or, la notice publiée en septembre 1892 par les soins du colonel Schumacher, alors instructeur en chef de l'artillerie, donne les indications suivantes:

	Suisse	France.		Allemagne.		Autriche.		Italie.	
	Cm. 8,4	mm. 80	mm. 90	B. à ch. 9 cm.	B.mont. 9 cm.	8 cm.	9 cm.	7 cm.	9 cm.
Poids de la munition à la bouche à feu et à									
l'avant-train . Kg. Poids de la bouche à feu avec munition et ser-	328	224	272	290	290	224	288	221	302
vants Kg. Charge par chev ^l de tr ^t »	2185 364	$1595 \\ 266$	2320 387	1850	2380 397	2025 337	$\begin{vmatrix} 2355 \\ 392 \end{vmatrix}$	1600 400	2325 387
Poids du caisson complè- tement chargé . Kg Nomb. de coups à la pièce	2830 42	1810 30	2665 27	1990 3 2	2700 32	2255 40	2545 34	1800 42	2600 36
» » au caisson Charge du cheval de trait	122	84	76	77	7,7	122	94	100	94
par caisson Kg.	471	301	444	331	450		-	_	

Aujourd'hui, ces chiffres sont les mèmes, à quelques kilogrammes près, malgré diverses modifications apportées à ces voitures.

A première vue de ce tableau, deux constatations s'imposent:

1º Le poids de la bouche à feu suisse, avec munitions et servants, étant de 2185 kg., chacun de ses six chevaux de trait tire 365 kg., soit 30 à 100 kg. de plus que ceux des batteries

légères (à cheval) françaises, allemandes, autrichiennes, mais 36 kg. de moins que ceux des batteries italiennes de 7 cm., et 23 à 33 kg. de moins que ceux des batteries montées françaises, italiennes, autrichiennes et allemandes de 9 cm., bien que la pièce suisse porte 328 kg. de munitions (de 30 à 100 kg. de plus que l'artillerie de campagne des puissances précitées).

2º Au contraire, le caisson suisse complètement chargé pèse 2830 kg., soit 645 kg. de plus que la pièce, — 575 à 1030 kg. de plus que les caissons des batteries légères des quatre puissances, — 100 kg. de plus que les plus lourds caissons étrangers (batteries allemandes de 9 cm.)

Lors même que le caisson suisse sera attelé de 6 chevaux, chacun de ceux-ci n'en aura pas moins la charge de 471 kg., — 110 kg. de plus que le cheval de la pièce.

Il est vrai que nos caissons sont pourvus de 122 coups, tandis que la moyenne oscille, dans les autres artilleries, entre 94 et 76.

Ainsi, notre artillerie de campagne est la mieux dotée en munitions, mais, d'autre part, ses caissons sont plus pesants que ceux de toutes les puissances et beaucoup plus, enfin, que ses propres bouches à feu.

D'une manière générale, notre matériel est beaucoup trop lourd.

On peut, sans exagération, affirmer qu'il y a là un grand danger, et, pour le faire toucher du doigt, de nombreux exemples sont inutiles. Il suffira de citer quelques lignes empruntées au prince de Hohenlohe: « Avant l'introduction des pièces rayées, dit celui-ci (Lettres sur l'artillerie, p. 134-135), il s'agissait... de parcourir de petites distances à fond de train, de gagner quelques secondes afin de pouvoir vivement tirer les premiers coups de canon; actuellement, on procède, pour tirer ces premiers coups, avec une certaine lenteur, afin de viser avec calme et ponctuellement et afin de bien observer l'effet des premiers projectiles. Par contre, il s'agit de gagner des heures, d'être en avant de tout ce temps-là sur l'ennemi.

» L'artillerie prussienne, après la guerre de 1866, en avait parfaitement conscience, aussi se mit-elle à exercer ses batteries plutôt à parcourir de longues distances de plusieurs milles allemands à la même allure relativement rapide, qu'à franchir de petites distances au galop le mieux réussi ou bien à fond de train. Elle préféra obtenir des chevaux d'haleine capable de fournir des marches forcées plutôt que des bêtes avec lesquelles on put exécuter de jolies manœuvres...»

» Pour arriver à prendre part à la bataille de Sédan, l'artillerie du corps de la garde parcourut les 15 kilomètres qui séparent Carignan de Villers-Cernay en un seul temps de trot, après quoi je fis mettre pied à terre, raconte Hohenlohe; ... après un repos de 5 à 10 minutes, les batteries, en partant du fond du ravin, escaladèrent la hauteur escarpée. Mais ce ne fut pas un temps de galop élégant, ce fut une marche pénible... Notre longue marche au trot avait permis d'amener la masse d'artillerie sur les lieux avec une avance de plusieurs heures, aussi put-elle trouver les quelques minutes qu'il fallait pour chercher la meilleure position possible et pour l'occuper sans précipitation. »

Autre exemple entre beaucoup: « Le 4 août 1870, écrit le général allemand de Dresky (Hohenlohe, 6me lettre, p. 138), nous avions fait, par monts et par vaux, une marche de 22 kilomètres et demi; nous avions trouvé de bons cantonnements à Ottweiler, quand soudain l'ordre arriva d'appeler les hommes aux armes et d'accourir à Saarbrück en faisant tous les efforts possibles. L'ordre m'avait été remis à 3 heures, à 3 ½ heures l'artillerie de corps se mit en mouvement pour courir à Saarbrück, distant d'Ottweiler de 33 ¾ km. Le terrain était extrêmement montueux. Mais on n'employa pas le sabot à enrayer, cela eût pris trop de temps. Le groupe à cheval ne mit que trois heures à parcourir cette distance de presque 34 kilomètres en montagne (il est vrai sur une grande route excellente)... Les batteries à pied (nos « batteries attelées » suisses) arrivèrent une heure et demie plus tard. »

Hohenlohe relate d'autres faits analogues. Les marches considérables des colonnes de munitions allemandes, en 1870, ont aussi été citées plus haut.

§ 27. — Nous ne nous demanderons pas à quoi l'armée allemande en fut redevable : était-ce à l'art avec lequel officiers et soldats savaient ménager leurs attelages tout en en tirant le meilleur parti, à l'entraînement des chevaux? Etait-ce à la légèreté du matériel, des batteries à cheval, en particulier?

En rappelant ce que d'autres artilleries et d'autres colonnes de munitions ont fait, ces lignes avaient seulement pour but cette question: Nos batteries et nos colonnes de parc peuventelles en faire autant, avec leurs caissons actuels?

La question ne semble malheureusement pas douteuse à la plupart des officiers qui ont fait partie de notre artillerie de campagne: Il faut l'avouer, de telles marches nous seront impossibles; et cependant, si nous ne pouvons pas les exécuter, nous ne serons pas à la hauteur de notre tâche, cela n'est pas moins évident.

Elles nous seront impossibles pour deux raisons bien simples : 1º d'une part, les caissons des batteries ont forcément de moins bons attelages que les pièces, et ceux des colonnes de parc ne sont attelés que de quatre chevaux ; 2º d'autre part, comme ces mêmes caissons des batteries pèsent 2830 kg., soit 645 kg. de plus que les pièces, chaque cheval de caisson traîne 107,5 kg. de plus que le cheval de pièce.

Or, il est matériellement impossible qu'avec cette surcharge de plus de 100 kg. par cheval, les caissons suivent les pièces à la même allure dans une marche forcée, quelqu'excellente que soit la route; leurs attelages arriveront au combat à bout de forces, et incapables d'aucun effort décisif, — hors d'état, par exemple, de gravir la pente escarpée qui les mènera à une position élevée.

Ou bien, au contraire, pour les ménager, on les maintien-dra à une allure moins rapide; il faudra, dans ce but, que les caissons abandonnent les pièces et restent en arrière. Mais, quoi qu'on fasse, les caissons n'en seront pas moins absents au moment d'ouvrir le feu, quand leur présence est indispensable. Les prescriptions du règlement d'après lesquelles il est interdit de toucher aux munitions des avant-trains devront ètre violées par les batteries, si celles-ci ne préfèrent rester inactives. A quoi servira d'avoir chargé ces caissons de 120 coups, au lieu de 90 à 100?...

Les Allemands ont fait, on le sait, des expériences analogues en 1870, grâce à la légèreté relative du matériel des batteries à cheval.

« Le 16 août 1870, écrit le général de Dresky (Hohenlohe, page 138), à dix heures, je reçus l'ordre de me porter en avant le plus vite possible, en faisant tous les efforts imaginables... Il fallut passer par la montagne, par des chemins encaissés et pierreux. Le groupe à cheval franchit les onze kilomètres un quart qui nous séparaient du champ de bataille,

en trois quarts d'heure. L'artillerie à pied (batteries montées), ne put pas suivre avec une rapidité si grande; sa tête n'arriva que trois quarts d'heure plus tard. »

L'artillerie montée prit donc, dans ce cas, un temps double de celui employé par l'artillerie à cheval. Et cependant, d'après notre tableau (voir page 157), si l'on compare les charges des chevaux de trait de l'une et de l'autre, cette surcharge des chevaux de trait des pièces de l'artillerie montée allemande, est de 89 kg. seulement. Dans les mêmes circonstances, nos caissons, dont la surcharge par cheval est de 10 à 15 kg., mettraient donc, toute proportion gardée, plus du double du temps employé par les pièces: c'est dire qu'ils seraient à la fois une entrave à la marche d'une longue colonne d'artillerie et une non-valeur au combat, et qu'il faudrait épuiser les avant-trains en attendant l'apparition des caissons, pendant un violent engagement peut-être.

On nous objectera que nous n'avons cité que quelques exemples, que le 16 août 1870 ces batteries durent passer par un chemin de montagne, encaissé et pierreux. C'est précisément pourquoi l'exemple est probant; chacun sait que, dans notre pays montagneux, les positions où l'artillerie peut arriver par un « joli petit galop » de quelques cents mètres, les six pièces en ligne, ou même par un trot allongé, en colonne par section ou par pièce, — n'existent pour ainsi dire pas. Dans nos manœuvres, — où, dans l'intérêt des cultures, on ne peut pas toujours choisir le meilleur chemin, il est vrai, - les canonniers peuvent être heureux lorsqu'ils n'ont pas à pousser aux roues pour amener péniblement les pièces en position. Dans ces cas-là, qui n'ont rien d'exceptionnel, hisser sur une forte pente un caisson chargé de munitions n'est pas petite affaire. Voici, du reste, ce qu'on peut lire dans le dernier rapport du Département fédéral, à propos des manœuvres du IVme corps d'armée, en septembre 1894, entre les lacs de Zurich et des Quatre-Cantons : « La tàche de l'artillerie a été difficile, attendu que le terrain a été la plupart du temps défavorable à l'emploi de cette arme. Ses prestations (sic) ont été cependant satisfaisantes. »

En d'autres termes, cette arme a, au témoignage de ses chefs, fait preuve de la meilleure volonté, et, cependant, on a trouvé qu'elle eût pu faire davantage en 1894, surtout si le terrain avait été plus favorable. Or, le terrain des manœuvres de division et de corps d'armée n'offrait pas de difficultés plus grandes que le reste du plateau suisse: pays montagneux, coupé de nombreux cours d'eau, parfois marécageux, mais parcouru de bonnes routes. Toutefois, les batteries éprouvaient, de même qu'aux manœuvres antérieures des ler et IIme corps, de grandes difficultés à l'arrivée en position, grâce à la pesanteur du matériel et des caissons en particulier. C'est cette pesanteur du matériel qui rend nos batteries si peu mobiles, si dépendantes du terrain, malgré l'énergie et la bonne volonté des cadres et de la troupe.

On entend souvent critiquer notre artillerie: celle-ci, diton, n'est pas assez manœuvrière, mobile, et n'accompagne pas l'infanterie assaillante, mais, au contraire, reste en arrière, laissant les autres armes se tirer d'affaire toutes seules. Cette critique peut être fondée, mais il est probable que ce défaut de mobilité a pour cause, entre autres, la pesanteur du matériel, des caissons en particulier. Il est tout naturel qu'un chef de régiment préfère, instinctivement, maintenir ses batteries au même point, plutôt que d'exténuer, non seulement ses attelages, mais encore ses hommes, par trois ou quatre changements de position en terrain difficile. Le feu rapproché et violent de l'infanterie ennemie peut même exposer les batteries au plus grand péril, si, aux prises avec les difficultés de quelque défilé de montagne, leurs pesants caissons restent en arrière et que les munitions des avant-trains viennent à manquer.

Telle fut, par exemple, la situation de certaines batteries prussiennes au combat de Nachod (27 juin 1866) engagé entre le 6^{me} corps autrichien et le 5^{me} corps prussien.

Le 5^{me} corps prussien cherchait à occuper l'extrémité d'un défilé avant l'ennemi, l'avant-garde y était parvenue, mais sans réserve et sans artillerie suffisante; sa position était très critique. Aussi, le général commandant le 5^{me} corps avait-il envoyé l'ordre au gros de son corps d'accélérer sa marche autant qu'il pourrait le faire; il s'était surtout efforcé de hâter l'arrivée de l'artillerie. Au point le plus étroit du défilé, au débouché d'un pont sur la Mettau, une batterie lourde et les deux caissons de deux batteries lourde et légère restèrent embourbés dans les marais, tandis que les batteries légères, quoique en arrière de la colonne, arrivèrent sans encombre. Deux cas analogues se produisirent à Sadowa, en 1870 à Wærth, etc.

Commentant cet épisode, le colonel Langlois (page 28), formule les conclusions suivantes: « Il y a là un fait (qui n'est pas isolé) que l'on doit méditer: On n'est certain de l'arrivée de l'artillerie que si elle est mobile et légère. Ce point se perd trop facilement de vue pendant la paix: les expériences de marche du matériel se font sur de bonnes routes, avec des chevaux en bon état: une surcharge de 100 à 200 kg. paraît sans importance; en campagne, par de mauvais chemins, avec des chevaux fatigués et mal nourris, cet appoint insignifiant nous immobilisera peut-être.

Plus l'artillerie est puissante, plus son concours est indispensable aux autres armes, plus aussi son arrivée doit être certaine, plus par conséquent elle doit être mobile. On ne comprend pas toujours suffisamment que sa puissance est inutile, si elle ne peut s'exercer au point voulu et à propos.

C'est toujours l'idée de la masse et de la formation de la masse par le mouvement...

A une mobilité plus grande correspond une augmentation de puissance. »

§ 28. — Ces principes sont également applicables au ravitaillement par les colonnes de parc, sections ou colonnes de munitions, de quelque nom qu'on les appelle; pour que le ravitaillement soit suffisant, il faut que ces colonnes soient mobiles, indépendantes du terrain, et que non seulement une partie de leurs voitures, mais tous leurs caissons, apparaissent au moment critique.

Or, les caissons d'artillerie des colonnes de parc actuelles ne pourront y parvenir avec leurs attelages de quatre chevaux : on objectera peut-être que ces caissons ne seront pas chargés de servants. Mais cela n'est pas complètement exact, attendu que dans les marches forcées, les soldats du train et canonniers surnuméraires et les hommes de l'escorte de sùreté seront montés sur les coffres. Du reste, tout ce monde fût-il même à pied, l'allègement ne serait que de 5 à 600 kg. au maximum. C'est dire qu'un poids de 2200 kg. n'en serait pas moins traîné par 4 chevaux : 550 kg. par cheval. Il est permis de soutenir, sans être taxé d'exagération, que ces chevaux ne pourront ni soutenir des temps de trot prolongés, ni hisser leurs caissons au haut de pentes quelque peu rapides.

Conclusion. — Les caissons de batteries de campagne et des colonnes de munitions doivent être allégés à tout prix. Ce résultat peut être obtenu, sans diminuer le nombre total des munitions disponibles, par la réduction de 120 à 90 du nombre de projectiles de chaque caisson, et par l'augmentation du nombre de ces caissons.

§ 29. — La mobilité et la légèreté des futures colonnes de parc (par parenthèse, nous ne voyons pas la nécessité de changer, dans la future loi organique, leur nom en celui de « compagnies de parc », qui n'éveille pas l'idée d'une troupe mobile comme celui de « colonnes de parc » ou mieux encore « de munitions ») s'accroîtra encore par la suppression de toutes les voitures inutiles, affits et pièces de rechange, forges de campagne, chariots de parc, d'artificiers, d'outils de pionniers, etc., etc.

Comme l'a fort bien dit la Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und Genie (vol. 1893, nº 7, p. 259), « pour de pesantes voitures nos routes sont presque partout des défilés, qui s'obstruent au premier arrèt produit dans une colonne. Un parc de voitures dont les voitures s'emmèlent peut devenir l'obstacle le plus insurmontable... Il ne nous est donc pas permis d'allonger nos colonnes comme on peut le faire en pays de plaine; ... nous n'avons pas non plus besoin de traı̂ner après nous tout ce qui peut avoir manqué à Napoléon I^{er} pendant sa campagne de Russie, et même bien moins que ce dont les Allemands ont besoin pour une campagne de France ou les Français pour une marche sur Berlin. »

Comme le fait remarquer très justement l'auteur de l'article auquel nous empruntons ces lignes, « qu'avons-nous besoin d'imiter les autres armées au point de vouloir transporter par charrois tout notre matériel de réserve de Berne à Neuchâtel, peut-être 1... Qu'est-ce que cela peut nous faire qu'après un combat victorieux, quelques batteries, sur le total de l'armée, retournent au combat avec 4 ou 5 pièces au lieu de 6 ? » — Hohenlohe, du reste, affirme que pendant toute la campagne de 1870, le nombre des pièces démontées fut très petit. Mais ne faut-il pas attribuer ce fait à l'infériorité de l'artillerie fran-

¹ Nous irons même plus loin que notre auteur: en supprimant toutes les voitures inutiles, nous imiterons précisément ces autres armées, qui ont eu le bon sens de les supprimer déjà. Voir notre annexe: Sections de munitions françaises.

çaise, incapable de régler son tir? Quoi qu'il en soit, il est évidemment superflu d'alourdir une division de toute une batterie de pièces de rechange, comme l'avait fait la loi de 1874.

Si, au lieu d'être gagnée, la bataille est perdue, — auquel cas il est probable que l'armée vaincue perdra des pièces, — n'est-il pas très possible que dans la retraite on doive aussi abandonner les pièces et affûts de rechange?

Quant aux autres voitures de rechange, chariots de toutes espèces, il est certain que, grâce à leur pesanteur et aux besoins des troupes dont les attelages auront été décimés, l'on devra se hâter de les abandonner en cas de défaite; en cas de victoire, au contraire, rien ne sera plus facile que de faire venir le matériel nécessaire des dépôts d'arrière. Du reste, il sera plus simple, pour les grosses réparations à faire à un affût, un caisson ou une pièce, de le renvoyer en arrière et de l'échanger contre un objet neuf, pris au parc de dépôt, que de procéder sur place à une réparation souvent longue et insuffisante. (V. Ploix, p. 139.)

Conclusion. — De même que les batteries, les colonnes de parc peuvent être, sans inconvénient, allégées de tout le matériel de réserve qui les alourdit. Elles doivent se borner au rôle de colonnes de munitions et laisser au parc d'armée les pièces de rechange, chariot d'outils, a'elier de réparation, etc. Le chariot d'artificiers pourrait être supprimé totalement.

Au reste, le projet de loi de 1895 consacre cette suppression depuis longtemps désirée. S'il est adopté, les colonnes de parc ne seront plus embarrassées ni des pièces de rechange, ni des chariots de pionniers, d'artificiers, d'outils de pionniers, ni enfin par le demi-caisson de cavalerie. Ce dernier, en effet, ne pouvait être d'aucune utilité à la cavalerie; grâce à la distance à laquelle le parc est relégué, en arrière de l'armée, ce caisson n'eût pu entrer en contact avec la troupe à laquelle il était destiné.

Ces suppressions rendent disponibles 26 chevaux de trait, 13 soldats du train et 4 canonniers au moins par colonne. Soit, pour l'ensemble des parcs de division $(26 \times 16 =)$ 416 chevaux et 272 hommes au minimum.

Enfin, on peut espérer que bientòt la forge et le chariot de parc seront remplacés par une seule voiture (forge-chariot) à 4 ou 6 chevaux. II. Harnais. — § 30. — Dans ces dernières années, le harnachement de notre artillerie a subi diverses modifications très heureuses, par la suppression des plates-longes aux chevaux de tête, l'allègement du paquetage du cavalier et du cheval, l'emploi de sacs à avoine sur les avant-trains. Toutes ces transformations, ainsi que d'autres actuellement projetées, allègent énormément les attelages sans que le harnachement ait perdu de sa solidité.

Mais ce qui semble également nécessaire pour les attelages des colonnes de munitions d'infanterie, c'est de substituer des harnais à collier aux harnais à poitrail. Car le poitrail, s'il est bien ajusté, ne repose que sur les pointes d'épaules du cheval; en fait, il tend soit à tomber au-dessous de celles-ci (sur le poitrail du cheval), soit à s'appuyer sur la gorge et à comprimer les voies respiratoires, suivant que le porte-poitrail est trop long ou trop court.

Or l'on sait que la force de traction du cheval est beaucoup plus considérable lorsque le harnais ne repose pas sur les pointes d'épaules seulement (harnais à poitrail), mais sur l'épaule elle-même (harnais à collier). Le rendement du cheval ainsi harnaché du poitrail est beaucoup plus faible que s'il tire au moyen du collier. Le poitrail a sur le collier l'avantage de la légèreté, il est vrai, mais, d'autre part, il est la cause de blessures beaucoup plus fréquentes. Exemple : pendant l'école de recrues du train d'armée, au printemps de 1895, à Bière, on a pu, à un moment donné, constater ceci : sur les 90 chevaux de trait d'une subdivision d'école, 36 étaient harnachés d'un poitrail, 54 d'un collier danois. Or, 15, soit près de la moitié des premiers, étaient blessés aux pointes d'épaules par le poitrail, tandis que les 54 derniers étaient indemnes. — Un officier du train, des plus connus et des plus expérimentés, disait avoir fait tant d'expériences de ce genre, aux dépens de ses attelages, que son premier soin, lorsqu'il entrait aux cours de répétition, était de restituer les harnais à poitrail au dépôt qui les avait livrés..., et de les remplacer par des harnais à collier.

Ce ne sont là que deux exemples parmi beaucoup d'autres. Ils permettent de se demander quelle confiance on peut avoir dans ces harnais. Cependant, la récente ordonnance du Conseil fédéral sur les nouveaux chars à munitions d'infanterie en a décidé la conservation, par des motifs d'économie, proba-

blement. Il faut espérer que lorsqu'on réorganisera les colonnes de parc, les attelages de leurs chars à munitions d'infanterie seront pourvus du collier et qu'on supprimera les harnais à poitrail, très élégants peut-être, mais ne répondant pas aux exigences d'un harnais militaire.

Les attelages. — § 31. — Quoique ce point, de même que les précédents, ne touche pas uniquement à l'organisation des colonnes de parc, mais de l'armée en général, il n'en est pas moins d'une importance particulière pour les premières. Les colonnes de parc, ainsi qu'on l'a vu précédemment, devaient, dans l'intention des législateurs de 1874, non seulement pourvoir pendant la bataille au remplacement des attelages hors de combat, mais encore constituer, en arrière de l'armée, des dépôts de chevaux, — tàche spéciale à laquelle elles n'eussent certainement pu suffire.

Aussi, à l'exemple des armées étrangères, le projet actuel d'organisation de l'armée prévoit-il la création d'une compagnie de remonte du train par corps d'armée, avec 30 chevaux de selle de réserve et 100 chevaux de trait. Cette création, extrêmement heureuse, déchargera les futures « compagnies de parc » du remplacement des chevaux de l'artillerie.

Il est permis de supposer que le nombre de 30 chevaux de selle et 100 de trait, n'est qu'un minimum; sinon la compagnie de remonte sera incapable de combler les pertes résultant d'un jour de bataille.

Le « dépôt de remonte mobile » du corps d'armée français, par exemple, quoique destiné seulement au remplacement des chevaux des officiers sans troupe, ne compte pas moins de 100 chevaux, dont 65 de selle, 15 de trait et 20 de bât. (Aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne, Paris, 1890.)

Sans aller chercher des exemples jusque dans la campagne de Russie, où l'effrayante mortalité des chevaux fut une des causes de défaite de la Grande-Armée, les pertes considérables d'attelages éprouvées par les belligérants de 1870-71 furent incontestablement la source de graves difficultés aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Si les maladies, l'épuisement, les déciment d'une manière égale dans tous les corps de troupes, le feu ennemi met peu d'attelages d'artillerie hors de combat; l'effet de celui-ci diminuera en-

core, puisqu'on apporte un soin croissant à les placer à l'abri des vues et des projectiles ennemis; mais les abris manquent souvent : quelques shrapnels suffisent alors à mettre les attelages hors de combat, grâce à la surface qu'ils offrent aux balles.

Ainsi, dans la seule bataille de Saint-Privat, les batteries du corps prussien de la garde perdirent 275 chevaux; les chevaux de réserve ne suffisant pas à combler les vides, « les colonnes de munitions durent leur céder deux cents bêtes (Hohenlohe, p. 205), car pour traîner les caissons vides elles n'avaient plus besoin que d'un petit nombre de chevaux, et on leur laissa la liberté de compléter leur effectif pendant la marche à l'aide de réquisitions ».

C'est au moyen de réquisitions exercées à la fois sur les territoires national et ennemi, que les artilleries des pays environnants remplacent leurs pertes. Mais, en 1870, les réquisitions de l'armée allemande sur territoire français ne donnèrent pas grand résultat. Du reste, notre armée, qui ne pourra vivre que sur les ressources de notre pays, pauvre en chevaux, ne pourra évidemment tirer grand parti de ce moyen coercitif.

La seule ressource semble être par conséquent d'assurer à l'avance aux troupes (par la loi d'organisation) un nombre de chevaux de réserve plus considérable qu'aujourd'hui.

Le projet de loi d'organisation de 1895 a bien cherché à supprimer beaucoup de voitures et de chevaux inutiles. Mais le nombre des chevaux disponibles n'en a pas augmenté, les voitures supprimées ayant été remplacées par d'autres plus utiles.

(Ainsi les chevaux de l'affut de rechange supprimé de la batterie traineront un septième caisson.)

D'après le projet, par exemple, chacune des trois compagnies du parc de corps aura 144 chevaux de trait, dont 4 haut-le-pied, nombre qui paraît trop réduit.

Comme les batteries, d'autre part, n'auront que 8 chevaux haut-le-pied par batterie et que le parc devra leur céder une bonne partie de ses attelages au cours de batailles du genre de celle de Saint-Privat (20 chevaux par batterie), — que, d'autre part, des réquisitions sur territoire suisse, donneraient au prix de grands sacrifices, de maigres résultats, — que cependant il ne convient pas d'allonger les colonnes du corps d'armée, par la

présence de nombreux chevaux de réserve aux trains de combat, on peut formuler cette

Conclusion. — Le nombre des chevaux des compagnies de remonte du train prévu par le projet de loi d'organisation constitue un minimum et devrait être (si possible) doublé.

(A suivre.)

Guerre de l'Erytrée.

(Avec une carte.)

Le malheur s'acharne sur l'Italie. L'armée de Baratieri, sur laquelle, rapidement renforcée, on comptait pour la revanche des armes, vient au contraire de subir devant Adua une désastreuse défaite, ayant peine à rassembler ses débris à Asmara, où nous lui souhaitions, dans notre numéro du 15 février (page 132), de livrer une affaire pas trop meurtrière pour aboutir à une paix honorable.

Comme vieux amis de cette noble et chaleureuse nation italienne à laquelle la civilisation moderne doit tant de progrès, de gloires, de chefs-d'œuvre, toutes ses peines nous touchent; nous lui exprimons ici nos sincères doléances, espérant que de la calamiteuse journée du 1er mars pourra encore sortir, avec l'aide de Dieu, une solution pas trop décourageante.

Le général Baratieri ayant été mis en disponibilité et renvoyé devant un conseil de guerre, le ministère ayant été remplacé, ce n'est pas le moment de critiquer les opérations survenues. Toutefois nous laissons subsister le résumé historique ci-dessous, qui avait été élaboré en d'autres circonstances et remis à l'imprimerie il y a plusieurs semaines. En raison de cette date, nous prions MM les censeurs de vouloir bien excuser d'ores et déjà quelques appréciations qui ne prévoyaient pas d'aussi grandes infortunes.

Lausanne, 20 février 1896.

Les affaires se corsent de plus en plus en Erytrée.

Aux retraites d'Amba-Alagi (7 décembre 1895) et de Makallé (23 janvier 1896), à l'immobilisme prolongé du gros italien vers Adigrat et Entiscio sont venus s'ajouter la défection des